

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 20 mars 2023 à 19h00

Etaient présents :

Mr ALLOITTEAU Jean-Paul, Mme LUMEN Julie, Mr BONNAMY Patrick, Mr RAYNE Jacques, Mr WEYTSMAN Ludovic, Mr VITRAC Robert, Mme BONNAMY Aline, Mr RENOUE Jean, Mr NOUVET Jean-Michel, Mr PUECH Jean-Louis. (Soit 10 conseillers présents)

Absents excusés :

Mme FAURE Stéphanie, Mme MALEYRAN Danielle

Absents non excusés :

Mme MOINE Aude

Retard: Mme LUMEN Julie est arrivée à 19h14 et a pris part aux votes des délibérations n°3 et n°4

Avait donné pouvoir :

Mme MALEYRAN Danielle à Mme BONNAMY Aline

.....

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Approbation du Procès-verbal du 30 janvier 2023	
1	Vote du compte de Gestion 2022
2	Vote du compte Administratif 2022
3	Affectation du résultat 2022 sur le budget primitif 2023
4	Renouvellement du contrat CAE pour une période de 6 mois à compter du 18/03/2023
	Questions diverses

Monsieur le Maire, Président de séance ouvre cette dernière à 19h02.

Monsieur WEYTSMAN Ludovic est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal du 30 janvier 2023 et soumet celui-ci au vote du conseil municipal.

Le compte-rendu ne faisant l'objet d'aucune observation, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit.

Délibération n°1 : Vote du compte de gestion 2022

Après s'être assuré que le Receveur :

- A repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 ;
- A comptabilisé l'ensemble de tous les titres de recette et de tous les mandats de paiements relatifs au budget communal ;
- A procédé à toutes les opérations qui lui ont été prescrites et passées dans ses écritures.

1/ Considérant l'exécution de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget communal ;

2/ Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris les opérations relatives à la journée complémentaire ;

L'approbation du compte de gestion 2022 établi par le comptable public, M. Nicolas JOOS, est soumise au vote du Conseil Municipal.

Mme Julie LUMEN, 1^{er} adjoint, a rejoint la séance du conseil à 19h14 et n'a donc pas participé au vote de la délibération n°1.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du comptable public **par 10 voix pour.**

Délibération n°2 : Vote du compte administratif 2022

Considérant que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 coïncident et sont strictement identiques avec ceux du Compte administratif 2022 de la commune ;

Considérant que le conseil municipal, en vue de la discussion sur le compte administratif 2022, a procédé à l'élection de Monsieur RAYNE Jacques comme président de séance en application de l'article L 2121-14 du CGCT ;

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance à 19h09 avant la discussion sur le compte administratif 2022 ;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du compte administratif 2022 de la commune.

Les résultats comptables des deux sections du compte administratif 2022 sont les suivants :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépense, le résultat du compte administratif 2022 est de 576 293.72 euros.

En recette, le résultat du compte administratif 2022 est de 593 557.36 euros **soit un résultat d'exécution excédentaire de 17 263.64€.**

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Compte Administratif 2021	Section de fonctionnement	Section d'investissement
DEPENSES	576 293.72€	309 994.38€
RECETTES	593 557.36€	77 757.37€
Résultat d'exploitation	17 263.64€	-232 237.01€

En dépense, le résultat du compte administratif 2022 est de 309 994.38 euros.

En recette, le résultat du compte administratif 2022 est de 77 757.37 euros **soit un résultat d'exécution déficitaire de 232 237.01€**

Mme Julie LUMEN, 1^{er} adjoint, a rejoint la séance du conseil à 19h14 et n'a donc pas participé au vote de la délibération n°2.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du comptable public **par 9 voix pour.**

Délibération n° 3 : Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023

Affectation du résultat 2022 au budget principal 2023

Considérant que le compte administratif adopté lors de cette séance du lundi 20 mars 2023 présente des résultats identiques soit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2022	17 263.64€
B/ Résultat de fonctionnement 2021 reporté sur 2022 compte 002	
C/ Résultat de fonctionnement cumulé à affecter en 2023 C = (A+B) compte 002	337 228.28€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2022	232 237.01€
B/ Résultat d'investissement 2021 reporté sur 2022 compte 001	9 859.36€
C/ Résultat d'investissement cumulé à affecter en 2023 C= (A=b) compte 001	222 377.65€

RESTES A REALISER 2022	
A/ Dépenses d'investissement	26 526€
B/ Recettes d'investissement	11 715€
C/ Solde 2021 des restes à réaliser C = (B-A)	-14 811€

BESOIN DE FINANCEMENT	
A/ Solde d'exécution 2022 de la section d'investissement	- 222 377.65€
B/ Solde négatif 2022 des Restes à réaliser	- 14 811.00€
C/ Besoin de financement	- 237 188.65€

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Affecter le déficit d'investissement soit la somme de **222 377.65 €** au compte 001 en dépense en section d'investissement du budget 2023 ;
- Affecter une part de l'excédent de fonctionnement (**337 228.28€**) pour un montant de **237 188.65€ pour la couverture du besoin de financement** et le solde de l'excédent de fonctionnement soit **100 039.63€ au compte 002** en section de fonctionnement du budget primitif 2023.
- Un titre de recette au compte 1068 en section d'investissement pour la somme de 237 188.65€ sera produit.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la reprise définitive des résultats de l'exercice 2022 dans le budget 2023 comme suit :

Le résultat de clôture négatif en investissement soit **222 377.65 €** est porté au compte 001 « résultat d'investissement reporté » au budget 2023 ;

Le résultat de clôture en fonctionnement est porté pour un montant de **100 039.63 €** au compte 002 en section de fonctionnement du budget 2023 après couverture du besoin de financement.

Mme Julie LUMEN 1^{er} adjoint a rejoint la séance du conseil à 19h14 et a donc participé au vote de la délibération n°3.

Monsieur le maire explique à l'assemblée délibérante que le montant des dépenses en investissement est élevé du fait de la restauration du presbytère et de la salle d'aïkido.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2022 sur le budget primitif **par 11 voix pour.**

Délibération n° 4 : Renouvellement du contrat CAE pour une période de 6 mois

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le contrat CAE, Contrat d'Accompagnement dans l'emploi, pour **Amélie MARGUET**, est renouvelé par le Pôle emploi pour une période de six mois supplémentaires, soit du 18 mars 2023 au 17 septembre 2023.

L'aide de l'Etat reste inchangée, soit 30% du salaire brut.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que ce renouvellement soit approuvé et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le renouvellement du contrat CAE d'Amélie MARGUET pour la période du 18 mars 2023 au 17 septembre 2023.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune observation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2022 du comptable public **par 11 voix pour.**

Questions divers :

Monsieur ESTEVE (public) demande si la commune a reçu des subventions pour les travaux du presbytère.

Monsieur le Maire répond que non la commune n'a touché aucune subvention du fait du non-aboutissement du projet avec le tri-porteur 24.

Monsieur VITRAC Robert demande si les feux tricolores, Avenue de Cahors, seront remis en circulation.

Monsieur le Maire répond non en expliquant que c'étaient des feux provisoires et que d'autres solutions pour réduire la vitesse avenue de Cahors étaient à l'étude.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

La commune, dans un souci d'information des administrés, a pris la décision de s'abonner à l'application mobile « Panneau Pocket », système d'alerte et d'informations qui envoie des notifications en direct sur les smartphones via une application gratuite.

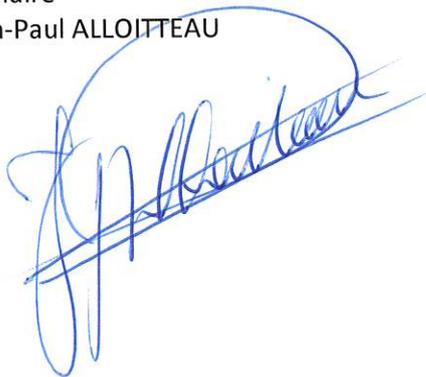
Le presbytère sera mis en vente dès la réception du titre de propriété qui a été demandé à l'étude notariale DIOT-DUDREUILH et il ne sera pas procédé à un référendum pour la vente de ce dernier.

Monsieur le Maire annonce la signature du bail commercial le 3 mars 2023 devant notaire avec Mr OUGOURLIAN (kinésithérapeute) dans l'ancienne salle Aïkido et l'ouverture de son cabinet le 3 avril prochain.

La séance a été clôturée à 20h00.

Procès-verbal établi à Couze et Saint Front, le 21 mars 2023

Le Maire
Jean-Paul ALLOITTEAU



Le secrétaire de séance
Ludovic WEYTSMAN



